

LISTE DES NOTICES D'ESSAIS

- C1-14 Caractéristiques physiques et mécaniques.
Tenue à l'eau à 60° C pendant 5 minutes de l'agneau blanc glacé lavable.
- C2-01 Caractéristiques de solidité des teintures et du revêtement
Solidité de la teinture au dégorgement directement dans l'eau.
- C4-01/C4-02 Caractéristiques optiques des cuirs teints.

CUIRS FINIS

Notice d'essai C1-14 du 30/09/96 : caractéristiques physiques et mécaniques. Tenue à l'eau à 60°C pendant 5 minutes de l'agneau blanc glacé lavable

1 – Objet et domaine d'application

La présente notice a pour but de décrire une méthode d'essai de tenue d'un cuir à l'eau à 60°C pendant 5 minutes.

Elle s'applique à l'agneau blanc glacé lavable.

2 - Principe

Immersion d'une éprouvette de cuir dans l'eau à 60°C, et contrôle des caractéristiques dimensionnelles, de souplesse et colorimétriques .

3 – Echantillonnage et éprouvettes

Prélever l'échantillon conformément aux conditions indiquées par l'article 9 " Contrôle en laboratoire " de la présente spécification.

Sur chaque prélèvement, découper à l'emporte-pièce une éprouvette carré de 100 millimètres de côté.

4 – Conditionnement des éprouvettes

Selon la norme **NF G 52-001**

5 – Mode opératoire

Après conditionnement, mesurer les éprouvettes à plat.

Placer dans une étuve réglée à 60°C un cristalliseur de 1 litre contenant 800 ml d'eau distillée.

Lorsque la température de l'eau est stabilisée à 60°C, immerger complètement l'éprouvette pendant 5 minutes.

Laisser sécher à l'air libre puis conditionner pendant 48 heures en atmosphère normale.

Remarque :

Immerger une seule éprouvette à la fois afin que la température de l'eau ne baisse pas.

6 – Expression des résultats

Constater si l'éprouvette a ou n'a pas conservé toute ses caractéristiques initiales :

- mesures des dimensions.
- état de souplesse.

mesure du degré de blanc (voir notice d'essai C4-01/C4-02)

CUIRS FINIS

Notice d'essai C2-01 du 30 septembre 1996 : caractéristiques de solidité des teintures ou de revêtement, solidité de la teinture au dégorgement directement dans l'eau.

1. Objet et domaine d'application

La présente notice a pour objet de définir une méthode d'essai de solidité de la teinture d'un cuir au dégorgement directement dans l'eau.

Elle s'applique à toutes les peausseries teintées.

2. Principe

Immersion complète dans l'eau, à une température spécifiée, pendant une durée fixée, d'une éprouvette de cuir, puis appréciation du dégorgement de la teinture par examen de la coloration du liquide (méthode visuelle et/ou méthode au spectrophotomètre).

3. Appareillage

Tubes à essais de 180 millimètres de hauteur et de 18 millimètres de diamètre, jaugés à 20 millilitres.

Spectrophotomètre à défilement des longueurs d'ondes de 400 à 700 nanomètres.

4. Réactifs

- eau déionisée,
- éventuellement, suivant les clauses particulières, solutions de référence (à conserver à l'abri de la lumière) constituées par :
 - * une solution à 0,01 g pour 1000 ml de "coriacide havane X3J"
dans le cas d'une peausserie de teinte havane ou marron,
 - * une solution à 0,01 g pour 1000 ml de "brun sella solide DS100"
dans le cas d'une peausserie de teinte fauve,
 - * une solution à 0,0075 g pour 1000 ml de "coriacide noir SB"
dans le cas d'une peausserie de teinte noire,
 - * une solution à 0,01 g pour 1000 ml de "coriacide vert olive"
dans le cas d'une peausserie de teinte verte.

5. Echantillonnage et éprouvettes

Prélever l'échantillon conformément aux conditions indiquées par l'article 9 "contrôle en laboratoire" de la présente spécification.

Sur chaque prélèvement, découper à l'emporte-pièce, une éprouvette rectangulaire de 20 millimètres par 100 millimètres.

6. Méthodes d'essai

Verser 20 millilitres d'eau déionisée à $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ dans un tube à essais dont les caractéristiques sont indiquées au chapitre "Appareillage".

Immerger complètement l'éprouvette en évitant qu'elle ne se plaque contre la paroi du tube à essais.

Laisser reposer 2 heures à la température de $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.

Décanter le liquide dans un autre tube à essais, de mêmes caractéristiques, en ayant soin de ne pas exprimer le cuir.

Compléter à 20 millilitres avec de l'eau déionisée.

Examiner le liquide soit :

- par transparence dans l'axe du tube, sur fond blanc, à la lumière du jour.
- en utilisant un spectrophotomètre, sur une longueur d'onde de 400 à 700 nanomètres en absorbance (ABS).

7. Expression du résultat

Indiquer si, il y a ou non une coloration du liquide.

Méthode visuelle : comparer l'intensité de la coloration du liquide à celle d'une solution de référence examinée dans les mêmes conditions.

Méthode au spectrophotomètre : le résultat peut être considéré comme mauvais si le maximum d'absorption (ABS) sur l'ensemble du spectre de la solution étudiée est supérieur au maximum sur l'ensemble du spectre de la solution de référence.

Dans le cas de résultats mauvais sur une partie seulement des éprouvettes de l'échantillon, effectuer un dégorgement moyen en mélangeant, par parties égales, les liquides où les éprouvettes ont dégorgé. Examiner le liquide obtenu, selon les méthodes décrites ci-dessus.

8. Compte rendu d'essai

Indiquer, outre la référence à la présente notice :

- les références de l'échantillon sur lequel l'essai est effectué,
- le résultat obtenu pour chaque éprouvette et, éventuellement le résultat obtenu pour l'échantillon,
- les détails opératoires non prévus dans la présente notice, ainsi que les incidents susceptibles d'avoir une influence sur le résultat.

CUIRS FINIS

Notice d'essai C4-01/C4-02 du 30 septembre 1996 : caractéristiques optiques des cuirs teints

1. Objet et domaine d'application

La présente notice a pour objet de décrire une méthode de vérification des caractéristiques optiques d'un cuir.

Elle s'applique à certains cuirs teints (vert IR / OTAN notamment).

2. Principe

L'essai consiste à déterminer sur une éprouvette:

- la luminosité L^*
- la saturation a^*
- la teinte b^*
- le brillant spéculaire
- la courbe de réflectance infra-rouge de 350 à 1200 nanomètres.

Les mesures colorimétriques s'appuient sur les normes colorimétriques de la sous classe NF X 08 000.

3. Echantillonnage et éprouvettes

Prélever l'échantillon conformément aux conditions indiquées par l'article 9 "Contrôle en laboratoire" de la présente spécification et au moins quinze jours après le traitement.

Sur chaque prélèvement, découper à l'emporte-pièce, deux éprouvettes de 100 millimètres de côté :

- la première servira à la détermination de la luminosité, de la saturation, de la teinte et de la courbe de réflectance.
- la seconde, pour la détermination du brillant spéculaire.

Laisser séjourner les éprouvettes pendant 48 heures en atmosphère conditionnée (température $20\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$, humidité relative $65\% \pm 5\%$).

4. Caractéristiques colorimétriques ($L^*a^*b^*$)

4.1. Appareillage

Appareil de référence: spectrorimètre DATACOLOR (type UNIFLACH)

Conditions de mesures :

- géométrie de mesure $d/8^\circ$ (composante spéculaire exclue)
- illuminant D65
- observateur de référence colorimétrique: CIE $L^*a^*b^*$ (1976)

Étalons de référence :

- étalon blanc : sulfate de baryum (voir GAM-C)
- étalon secondaire de couleur (voir GAM-C)

4.2. Mode opératoire

Placer l'éprouvette sur fond noir, puis effectuer la mesure.

4.3. Expression des résultats

Noter les valeurs obtenues pour la luminosité, la saturation et la teinte.

5. Brillant spéculaire

5.1. Appareillage

- appareil de référence: brillancemètre HUNTER Lab - type D48D,
- étalon de référence: verre noir de Carrare,
- géométrie: 60 °.

5.2. Mode opératoire

- étalonner l'appareil à l'aide du verre noir de Carrare,
- placer l'éprouvette bien à plat sous la sonde de mesure,
- lire le résultat obtenu.

5.3. Expression des résultats

Le Bs s'exprime en unité de brillant.

6. Courbe de réflectance dans le domaine infra-rouge.

6.1. Appareillage

- appareil de référence: spectrophotomètre SHIMADZU (modèle UV 3100),
- étalon de référence: sulfate de baryum.

6.2. Mode opératoire et expression du résultat.

Tracer la courbe de réflectance dans le domaine spectral spécifié.

7. Compte rendu de l'essai

Indiquer, outre la référence à la présente notice:

- les références de l'échantillon sur lequel l'essai est effectué,
- le coté soumis à l'essai,
- le résultat obtenu pour chaque éprouvette,
- les détails opératoires non prévus dans la présente notice, ainsi que les incidents susceptibles d'avoir une influence sur le résultat.

NOTA:

L'emploi d'autres appareillages pour les vérifications des caractéristiques optiques est toujours possible dans la mesure où ils sont alignés sur l'appareil de référence.